



GROUPE
D'ASSURANCE
MUTUALISTE
ENGAGÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 octobre 2022

Covéa annonce des mesures de contribution à la sobriété énergétique

Covéa et ses marques MAAF, MMA et GMF, s'associent à l'effort collectif demandé par le Gouvernement, et mettent en œuvre des mesures de réduction de la consommation d'énergie ayant pour objectif une baisse de 10% à l'horizon 2024.

Il s'agit de mesures concrètes, applicables à court terme, dans les domaines du chauffage, de l'éclairage et des éco-gestes du quotidien :

1. Régulation de la température des bureaux sur les différents sites de Covéa de ses différents sites centraux, régionaux et des agences MAAF et GMF à 19° l'hiver, et déclenchement de la climatisation à partir de 26° l'été, selon les préconisations de l'ADEME.
2. Adaptation de l'éclairage des signalétiques extérieures : extinction des éclairages des sites de Covéa ses sites centraux et des points de vente de 21h à 8h et totalement le dimanche.
3. Sensibilisation aux éco-gestes individuels afin de rendre les collaborateurs acteurs-responsables sur leur lieu de travail.

Ces actions seront accompagnées d'un plan spécifique de mesure de leur efficacité.

Elles s'inscrivent dans un programme volontariste initié par le groupe Covéa dès 2019, intitulé « Notre Impact Sociétal ». Ce programme comprend plusieurs actions fortes, notamment dans le domaine de sa trajectoire bas-carbone, prévoyant une réduction de 15% de ses émissions de gaz à effet de serre, d'ici 2024, sur tout ce qui concerne son activité quotidienne et autour de trois thématiques :

Les déplacements qu'ils soient liés aux déplacements domicile-travail ou professionnels :

- normalisation du télétravail en 2020 permettant de réduire considérablement les émissions de CO² liées aux déplacements
- lancement du Forfait mobilités durables en juin 2022 qui accompagne les collaborateurs dans leur changement de mode de transports (publics, vélo, co-voiturage, etc.)
- transformation progressive des flottes de véhicules professionnels.

L'énergie :

- plan de réduction de la consommation d'énergie dans le cadre du décret tertiaire à horizon 2030 – 2040 – 2050
- le Schéma Directeur Immobilier à 10 ans visant la réduction des surfaces de bureaux à raison de 1% par an
- nouveau contrat d'énergie 100% verte pour l'ensemble des sites du Groupe
- des rénovations lourdes de bâtiments énergivores et des rénovations d'installations de chauffage et de climatisation avec des équipements plus vertueux et plus économes en énergie
- des investissements sur la production d'électricité en autoconsommation
- un plan de sobriété numérique en cours de cadrage.

L'économie circulaire visant à réduire et recycler les déchets : matériaux de construction, mobilier, matériels bureautique, plastique, papier etc.

« Covéa, au travers de ses marques MAAF, MMA et GMF, s'engage pleinement dans la transition écologique et sociétale. Le plan de sobriété énergétique proposé par le Gouvernement nous incite à accélérer sur le volet énergie de notre programme de réduction des gaz à effet de serre inscrit dans notre trajectoire bas-carbone. C'est aussi l'opportunité donnée à nos collaborateurs pour agir concrètement à titre individuel et collectif, notamment en proposant de nouveaux éco gestes dans leurs activités quotidiennes » précise Xavier Ducurtil, Directeur de l'Engagement sociétal de Covéa.

À propos de Covéa

Le groupe mutualiste Covéa est un leader européen de l'assurance et de la réassurance. Covéa est un acteur financier solide et dynamique, premier assureur de biens et responsabilité en France à travers ses trois marques MAAF, MMA, GMF et 10^{ème} réassureur mondial avec la marque PartnerRe. Acteur économique majeur des territoires, grâce à ses 24 000 collaborateurs en France et dans le monde, Covéa protège 11,6 millions de clients et sociétaires en France.

Contact presse

presse@covea.fr

LinkedIn • Twitter • YouTube

covea.eu